

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

Le six septembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme FORGET, M. JUZEAU, Mme MUSART, M. PIEDOUE, Mme SEGRETAIN, M. TESSIER, M. ABELS, Mme FROIN, M. PINARD.

Absents : Mme CAILLER, Mme DUPOISSON qui donne pouvoir à M. LOIZON, Mme HELIOU, Mme COGNEAU, M. OUVRARD, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

I- CIMETIERE : REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire rappelle que, depuis trois ans, la commune a, par délibération du 4 septembre 2014, engagé une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, conformément à l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales.

Les procès-verbaux règlementaires de constat d'abandon ont été réalisés :

- 1^{er} constat : le 13 juin 2015
- 2^{ème} constat : le 20 juin 2018

Ainsi, l'état d'abandon de **201** concessions funéraires a été dûment constaté.

La liste des concessions concernées par cette opération est présentée en annexe.

En application de l'article L. 2223-17 du CGT précité, lorsque l'état d'abandon d'une concession a été constaté, « le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut alors prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune du terrain affecté à cette concession ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reprendre les **201** concessions funéraires dont l'état d'abandon a été constaté.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23,

Vu la liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté annexée à la présente délibération,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre les concessions funéraires dont l'état d'abandon a été constaté telles que figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

Il est précisé qu'au cours de la procédure, quelques concessions ont été conservées par les familles, qui se sont engagées à les entretenir.

Une stratégie reste à définir pour la reprise. Un relevé de tombe est très coûteux. Il sera tenu compte de l'aspect esthétique du cimetière dans un premier temps.

II – VIE SCOLAIRE

➤ Point sur la rentrée scolaire, effectifs

Mme Séverine BLENET, adjoint délégué aux affaires scolaires, présente les effectifs au jour de la rentrée des classes.

- 235 élèves sont répartis dans les 9 classes avec une nouvelle enseignante en petite section de maternelle
- 210 enfants sont inscrits à la cantine dont 52 petits (il manque une quinzaine d'inscriptions)
- 72 enfants de plus de 6 ans et 46 de moins de 6 ans sont inscrits à l'ALSH du matin et du soir (plusieurs inscriptions ne sont pas encore faites)
- 23 enfants plus de 6 ans et 13 moins de 6 ans étaient présents hier à l'ALSH du mercredi
- 19 élèves dont 6 de maternelle utilisent l'un des circuits du transport scolaire et 8 dont 1 de maternelle utilisent le second.

➤ Travaux bureau directeur

Les agents techniques ont agrandi et rénové le bureau du directeur au cours de l'été. Une cloison a été abattue, le carrelage, les faux plafonds et la peinture ont été refaits. Une entreprise a réalisé les travaux d'électricité.

➤ Service périscolaire

Le nouveau service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), mis en place par la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, a commencé ses activités le jour de la rentrée.

Les locaux ont été réaménagés avec une partie réservée aux enfants de moins de 6 ans exclusivement (ancien logement), et le reste pour les plus grands. Le personnel est réparti selon un planning modifié à chaque période de vacances.

L'effectif réglementaire maximum de l'agrément est de 28 enfants de moins de 6 ans et 52 enfants de plus de 6 ans.

Les trois ATSEM sont mises à disposition pour les heures affectées à ce service. Les 2 autres agents en CDD ont été repris sous contrat par la CCTVI. Une animatrice de l'association 1001 Pattes a été également reprise. Le recrutement de deux autres animateurs est en cours.

L'accueil des enfants est modifié avec un pointage obligatoire par les parents à l'aide d'une scanette à l'arrivée et au départ. Un second contrôle est effectué par le personnel sur des listes.

L'organisation prévoit l'élaboration d'un projet pédagogique sur l'année avec un thème pour chaque période. Des animations sont également prévues avec les familles la veille de chaque période de vacances.

III – VOIRIE ET FOSSES

➤ Programme travaux de voirie rurale

Trois des devis proposés par l'entreprise TPPL ont été retenus :

- Chemin rural n° 66 aux Ferrands : 11 980.66 € HT
- Chemin rural n° 67 aux Ferrands- les Bergeries : 5 560.00 € HT
- Rue Saint Michel en partie : 8 816.00 € HT

L'ensemble de ces travaux représente un coût total de 31 627.20 € TTC. Le crédit voté au budget 2018 s'élevant à 41 285.50 €, il reste un solde de 10 000.00 € pour financer d'autres travaux de voirie.

Des devis ont été demandés à l'entreprise TPPL pour la réfection du parking derrière l'église et pour celui situé derrière la salle des tilleuls, avec 2 possibilités, en enrobé ou en enduits superficiels.

Le bornage réalisé par un géomètre a confirmé que la haie de lauriers et de conifères qui est très large, appartient à la commune. Elle sera enlevée par les agents techniques au début de l'hiver. Cela permettra ensuite, si besoin, de faire des tranchées pour amener des réseaux vers l'ancien terrain de sport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de surseoir aux travaux de réfection du parking.

L'entreprise pourra refaire le parking situé derrière la salle des Tilleuls, si cela est possible.

➤ Programme travaux curage de fossés et de débernage

La location d'une pelle à roue est prévue fin septembre pendant deux semaines, pour la réalisation, par les agents techniques, de travaux de curage des fossés et de débernage. Un courrier a été envoyé aux agriculteurs pour leur proposer de récupérer la terre ou autoriser son dépôt en bordure des champs. La commune dispose également de deux emplacements pour étendre de la terre, au Clos St Michel et rue du Chemin Ferré. Quelques busages d'entrée de champs seront également à refaire.

C'est la première fois que ces travaux sont exécutés en totalité par les agents, sans l'intervention d'une entreprise.

Les travaux de PATA sont également programmés pour la fin de mois, ainsi que ceux de voirie rurale.

IV – VIE LOCALE

➤ Bilan des manifestations de l'été

Les festivités des 13 et 14 juillet se sont parfaitement déroulées avec une météo favorable. Le feu d'artifice a été particulièrement apprécié.

Le forum des associations, organisé pour la première fois dans la salle des Tilleuls, a attiré un nombreux public. Certaines personnes ont pu découvrir la salle rénovée.

La Vintage Party est maintenant une fête aboutie, qui accueille sur deux jours de plus en plus de visiteurs, autour de 5000 d'après les organisateurs. Tout s'est bien déroulé avec beaucoup d'animations et des groupes musicaux de qualité.

Cette manifestation a atteint une ampleur qui n'avait pas été imaginée. La sécurité, bien organisée aux entrées et sur le parking dédié aux visiteurs, devra être améliorée dans le bourg, avec éventuellement des agents communaux pour réguler la circulation et le stationnement dans les rues.

➤ Prochaine manifestation :

Dans le cadre du Comice agricole, le traditionnel concours de labour et celui des produits locaux sont organisés dans la commune le samedi 8 septembre.

V – INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire explique que dorénavant, à chaque réunion du conseil municipal, seront abordés les dossiers de l'intercommunalité : travaux des commissions, dossiers en cours, réunions.

Cette organisation sera mise en place à la réunion du mois d'octobre.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Proposition groupe d'évaluation sur les espaces verts

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail qui fera un bilan des aménagements de l'année sur les espaces verts et étudiera les projets pour l'année 2019 en concertation avec les agents. Une réflexion plus élargie pourra permettre d'élaborer un schéma directeur pour leur mise en valeur.

Il est également fait part de la déception des services lors de la visite des membres du jury départemental, qui malgré qu'un rendez-vous ait été fixé, n'ont pas pris la peine de retrouver l'élu et l'agent qui les attendaient. Monsieur le Maire a sollicité un entretien auprès de la présidente de ce service.

- AUTRES QUESTIONS

Dany BOURRY signale des problèmes d'odeurs désagréables dues à l'épandage de boues. Aucune réclamation n'a été reçue à la mairie. Des contrôles peuvent être faits en cas d'abus.

Nicole FORGET évoque les problèmes rencontrés et étudiés par le CCAS concernant une dette importante à la cantine.

Le Club Loisirs et Amitiés renouvelle sa demande d'utilisation de la salle de la Baronne pour ses réunions hebdomadaires, la salle des associations devenant trop petite. Cette demande est acceptée, la salle sera réservée au club le mardi après-midi.

Patrice JUZEAU rappelle que les membres de l'UNC sont dans l'attente d'une réponse des responsables du Souvenir français concernant le nettoyage de tombes de soldats Morts pour la France. La mairie va les contacter.

Lors des réunions du SMICTOM, sont évoquées les modalités de modification de la collecte.

Une discussion sur la prise en charge financière des points de collecte créés a eu lieu lors de la commission déchets de la CCTVI ; certains maires ont fait part de leur désaccord pour les financer, considérant que ces modifications entrent dans la compétence du SMICTOM.

Christophe TESSIER a constaté des travaux réalisés probablement par le SAVI sur un collecteur à la Huraudière.

Eric LOIZON souligne la disproportion entre les dépenses budgétées par les syndicats de ce genre qui ne tiennent pas compte des restrictions financières des communes.

Valérie MUSART rapporte que la limitation de la vitesse de la zone 30 n'est pas respectée dans le centre bourg par les conducteurs des véhicules, des jardinières ont été cassées lors d'accidents au cours de l'été.

Le radar pédagogique fonctionne mal, son remplacement va être étudié.

Eric PIEDOUE demande si la date de démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux est connue. En raison de modification du projet initial, les travaux devraient démarrer en fin d'année.

Le projet de course de boîtes à savons est toujours en préparation pour l'an prochain.

Le véhicule électrique hydrogène ne sera pas livré avant la fin de l'année, la station n'étant pas encore construite.

Le permis d'aménager a été déposé pour le futur lotissement ; un rendez-vous est prévu pour demander quelques modifications du projet (réseau eaux pluviales, voirie). Les travaux de viabilisation pourraient commencer au printemps.

L'appel d'offres pour la maison médicale devrait être déposé pour le 15 septembre

Une entreprise d'agencement de meubles a commencé la construction d'un bâtiment sur la zone d'activités du Plessis.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 45.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 4 octobre à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	Excusée
HELIOU Sabrina	Excusée
DUPOISSON Dominique	Excusée, donne pouvoir à Eric LOIZON
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	Excusée
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	

OUVRARD Daniel	Excusé
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	
TESSIER Christophe	
ABELS Grégory	
FROIN Laëtitia	
PINARD Yannick	